

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 22 juin 2017

**14.307 é lv. ct. ZG. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de
procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale**
14.316 é lv. ct. UR. Souveraineté en matière de procédure électorale

Madame, Monsieur,

Le 20 juin 2017, la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil des États a chargé les Services du Parlement de lancer une consultation sur l'avant-projet visé en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **13 octobre 2017**.

Le présent avant-projet d'arrêté fédéral concernant la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale vise à modifier la Constitution fédérale de manière à fixer la marge de manœuvre dont disposent les cantons pour définir leur procédure électorale.

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet assorti du rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre avis, dans le délai imparti, à l'adresse suivante : **Commissions des institutions politiques, Secrétariat, Services du Parlement, 3003 Berne** (tél. : 058 322 99 44, courriel : spk.cip@parl.admin.ch)



En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Peter Föhn
Président de la commission

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)

ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG : d

VD, NE, GE, JU : f

BE, FR, VS : d, f

GR : d, i

TI : i

- liste des destinataires de la consultation (d, f, i)